**TROPHÉE SENIORS DU CHÂTEAU D’AVOISE**

**02 & 03 Mai 2024**

**RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE**

Épreuve qui répond au cahier des charges des « Trophée Seniors » du Vadémécum 2024 de la FFGOLF.

**FORMULE**

*Sélection des joueurs limités à 144*

*Wild Cards autorisées pour le club organisateur dans la limite de 14 personnes*

36 trous en Stroke Play, 18 trous par jour.

Parcours Château d’Avoise

* Mercredi 01 mai : Entraînement.

(Réservation des départs au 03.85.78.19.19)

* Jeudi 02 mai : Premier tour
* Vendredi 03 mai : Deuxième tour

**MARQUES DE DEPART**

- Dames : Départs des repères rouges

- Messieurs : Départs des repères jaunes

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

* être licencié à la FFGolf et s’être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35 € ou être licencié d’une Fédération étrangère reconnue.
* avoir 50 ans ou plus la veille de l’épreuve, (60 ans pour les Trophées Séniors 2, et 70 ans pour les Trophées Séniors 3.)
* avoir fait enregistrer son certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition, ou si le joueur a fourni un certificat en 2022/2023, attester avoir répondu à toutes les questions du questionnaire de santé.
* Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, attester avoir répondu à toutes les questions du questionnaire de santé.

**PRIORITÉS D’INSCRIPTION**

1. 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite Amateur (Dames et

Messieurs) à la date de clôture des inscriptions

1. 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite Seniors (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
2. Les places restantes sont attribuées par ordre d’index à la date limite d’inscription.

*Publication de la liste de joueurs au plus tard 10 jours avant le début de l’épreuve*

**LES INSCRIPTIONS**

Le bulletin d'inscription ci-joint devra parvenir au **Golf du Château d’Avoise** pour **le mercredi 17 Avril 2024 au plus tard, accompagné du droit d'engagement**.

Tout joueur déclarant forfait après la date de clôture des inscriptions restera redevable du droit d'engagement.

**DROIT D'ENGAGEMENT**

Les joueurs acquitteront :

* 90 € pour les joueurs non membres du Golf du Château d’Avoise.
* 40 € pour les joueurs membres du Golf du Château d’Avoise.

En cas de forfait sans raison valable après jeudi 18 avril 2024, les droits d’engagement ne seront pas remboursés.

**DÉPARTS**

La consultation des horaires du 1er tour pourra se faire sur le site de la FFGolf ou site du golf [www.golf-avoise.com](http://www.golf-avoise.com) (ou en téléphonant à l’accueil du Golf au 03.85.78.19.19) au plus tôt à midi la veille du premier tour

Le tirage des départs se fait de la manière suivante :

• Lors du 1er tour, dans l’ordre des handicaps de jeu

• Lors du 2ème tour, dans l’ordre inverse des résultats

**PRIX**

Les trois premiers Messieurs et Dames, toutes séries confondues, sont primés.

**DÉPARTAGE**

En cas d’égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l’épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou pour le 1er prix brut. Pour les autres prix, ou s’il est impossible de terminer ou de faire jouer le play-off, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le comité de l’épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs)

**REMISE DES PRIX**

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le vendredi 03 mai 2024 au Club House.

**COMITÉ DE L'ÉPREUVE**  **(arbitre non obligatoire)**

Deux représentants de la Commission Sportive du Golf du Château d’Avoise

Deux représentants du Golf du Château d’Avoise

**VOITURETTES**

L’utilisation de voiturettes par les joueurs n’est pas autorisée, excepté pour les joueurs handigolf titulaires du medical pass délivré par l’EDGA avec la mention « buggy : yes ».

**JEU LENT**

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique.

